



Vente forcée ou pas ?

Par Nathalie

Bonjour,

Fin mars 2016, nous avons conclu avec un vendeur Peugeot l'achat potentiel en LOA d'une 308 si nous parvenions à vendre notre véhicule personnel. Aucun acompte n'a été versé puisqu'il faisait parti des conditions qui rend valable le bon de commande. De plus, le vendeur lui même, nous a dit: "pas d'acompte, comme ça, si cela ne se fait pas, chacun reprend ses billes et basta! On ne se doit rien!". Nous avons donc signé ce bon de commande sans verser d'acompte.

En septembre, notre voiture n'étant toujours pas vendu, nous avons prévenu le vendeur que nous ne donnerions pas de suite à cette potentielle LOA. Aucun souci pour le vendeur. Seulement, son chef de vente ne voit pas ça de cette façon et ne cesse de nous contacter pour que venions chercher la 308. De plus, il l'a immatriculé à notre nom alors que nous n'avions signé aucune procuration l'y autorisant.

Ce monsieur se fait pressant et nous n'arrivons pas à nous en défaire. Le vendeur, nous a montré sur son ordinateur que le bon de commande avait été annulé depuis un moment (officieusement sans que son chef de vente le sache). Alors que pouvons nous faire ? Je n'en peux plus de ce monsieur et de sa secrétaire qui appelle. Cette situation m'affecte moralement et je n'en peux plus. Que dois-je faire SVP. MERCI.